

# **CONSEILLER-EXPERT DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE**

**DOMAINE  
FONCTIONNEL**

## **DÉFINITION SYNTHÉTIQUE**

Apporter conseil et expertise dans un champ nécessitant une technicité très spécifique ou le même type d'expérience professionnelle que les partenaires du service.

## **ACTIVITÉS PRINCIPALES**

- Analyse des besoins et expertise des situations et des dispositifs
- Apport d'un conseil technique aux directions et services
- Élaboration d'outils d'aide à la décision
- Participation à la définition des priorités
- Apport d'un conseil technique et d'un soutien aux pratiques professionnelles
- Animation des réseaux experts et, le cas échéant, encadrement technique d'une équipe de professionnels
- Organisation de la veille sectorielle
- Valorisation des bonnes pratiques professionnelles
- Soutien à des missions de contrôle nécessitant leur expertise

## SAVOIR-FAIRE

- Mettre en lien les expériences de terrain et les politiques
- Évaluer les attentes et les besoins
- Être force de proposition et d'innovation
- Animer des réseaux

## CONNAISSANCES

- Connaissance approfondie du domaine de compétence (travail social, de prévention de la maltraitance et bienveillance, organisation des systèmes de santé, architecture et urbanisme, résorption de l'habitat insalubre, agronomie, expertise vétérinaire...)
- Connaissance des partenaires institutionnels et associatifs
- Règles éthiques et déontologiques
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication

7

## TENDANCES D'ÉVOLUTION

### FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE

Qualitatif Quantitatif

- Demande accrue d'expertise

**CONSEILLER-EXPERT DANS  
LE SECTEUR DE LA SANTÉ  
ET DE L'INCLUSION SOCIALE**

## CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

- Filière de métiers s'inscrivant dans le cadre de professions réglementées